



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Union méditerranéenne

Question écrite n° 73024

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur le développement d'un volet audiovisuel dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée (UPM). Au début de l'année 2009, après une période de conflit au Proche-Orient et à la suite d'une réunion du comité interministériel consacré à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, Monsieur le Premier ministre avait demandé au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) de présenter ses observations relatives aux médias communautaires et de proposer des actions à mener en matière de coopération internationale. Le 30 janvier 2010, le Conseil a remis un rapport dans lequel il recommande que les autorités françaises appuient le déploiement d'un volet audiovisuel dans le cadre de l'UPM, et il suggère que les initiatives convergentes en faveur d'un rapprochement des cadres juridiques et de la régulation de l'audiovisuel en Méditerranée figurent parmi les projets à mettre en oeuvre en priorité. Aussi, elle le remercie de bien vouloir lui faire part de son avis et des suites qui seraient envisageables.

Texte de la réponse

En réponse à la question de l'honorable parlementaire, il convient de rappeler que la déclaration de Paris du 13 juillet 2008, acte fondateur de l'Union pour la Méditerranée (UPM), précise qu'il est nécessaire d'étendre la coopération dans des domaines tels que la culture et les médias. À cette fin, l'UPM est en contact avec la COPEAM (Conférence permanente de l'audiovisuel méditerranéen), qui se réunit du 8 au 11 avril à Paris sous le haut patronage du Président de la République. Créée en 1996, cette association à but non lucratif, est l'organisme professionnel le plus important et le plus représentatif des médias méditerranéens, puisqu'elle réunit 130 professionnels issus de vingt-cinq pays de la zone. La COPEAM est un acteur majeur de l'espace culturel méditerranéen et un partenaire privilégié des projets audiovisuels développés dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée. Lors de leur dernière conférence au Caire, ses membres ont adopté une résolution portant sur dix projets emblématiques qui contribueront à l'émergence d'un paysage audiovisuel méditerranéen. Ce texte a été présenté à tous les membres de l'UPM, et les projets phares qu'il contient seront étudiés par la 17^e conférence de la COPEAM précitée. Parmi ces projets figurent : la mise en place d'un cadre juridique partagé valable dans tout l'espace méditerranéen ; la chaîne pour la Méditerranée, qui ambitionne d'être la première chaîne de télévision méditerranéenne, multiculturelle et multilingue, diffusée par satellite ; MeD MeM : premier portail Internet sur le patrimoine audiovisuel méditerranéen ; l'Université audiovisuelle de la Méditerranée : premier réseau d'universités et d'écoles d'enseignement audiovisuel et de cinéma du bassin méditerranéen. Le prochain sommet des chefs d'État de l'UPM, prévu le 7 juin 2010, pourrait également être l'occasion de définir de nouvelles priorités, et de renforcer la dimension audiovisuelle de notre partenariat.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73024

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mars 2010, page 2219

Réponse publiée le : 4 mai 2010, page 4939